

## LUTTE CONTRE LE VOL DES MATERIELS

### CAMPAGNE "RAS LE VOL"

La FNTF en liaison avec le Syndicat des Loueurs de matériels (DLR) et les Syndicats des constructeurs de matériels de Travaux Publics (MTPS et SEIMAT) organise une campagne préventive contre le vol des matériels intitulée "RAS LE VOL".

Destinée à sensibiliser tous les membres de la Profession, elle se présente sous forme d'une plaquette et d'une affiche sur lesquelles figurent trente recommandations pour éviter les vols.

Ces recommandations qui font souvent appel au bon sens, se divisent en :

- mesures préventives concernant le personnel, le chantier et les matériels,
- mesures actives permanentes, en fin de journée et en fin de semaine.

Elle est destinée à renforcer les autres dispositions initiées par la FNTF soit déjà en vigueur (déclaration de vol sur le site Internet [www.fntp.fr](http://www.fntp.fr)) soit à venir (gravage des matériels) pour lutter efficacement contre le fléau que constitue le vol des matériels.

Le présent bulletin est accompagné d'une plaquette et d'une affiche à utiliser et à mettre en place sur les chantiers.

Les entreprises qui souhaitent participer à cette campagne et utiliser ces documents peuvent commander d'autres exemplaires gratuits en remplissant et en renvoyant le bon de commande de la page suivante.

# BON DE COMMANDE

## "CAMPAGNE RAS LE VOL"

—————  
A RETOURNER A

FNTP

SERVICE DU MATERIEL  
3 rue de Berri - 75008 PARIS

ou par Fax au N° 01 44 13 32 73

Raison sociale : .....

Adresse de livraison : .....

.....

.....

Nom de la personne à laquelle doit être expédiée la commande :

.....

Nombre d'exemplaires commandés :

Affiches : .....

Plaquettes : .....

Le .....

(signature)